

4.1. Principes généraux d'évaluation des espèces non-Oiseaux et limites de l'exercice

Comme mentionné au point 2.5, l'état de conservation d'une espèce d'intérêt communautaire est le résultat de l'évaluation de 4 paramètres : son aire de répartition, sa population, son habitat (« habitat d'espèce ») et ses perspectives futures (Tableau X).

Tableau 3 : Critères d'évaluation de l'état de conservation, tels que définis dans le guide méthodologique.

Paramètres d'évaluation	Etat de conservation			
	Favorable	Défavorable - inadéquat	Défavorable - mauvais	Inconnu
Aire de répartition	Stable (perte et expansion en équilibre) ou augmentation ET >/= aire favorable de référence	T o u t e a u t r e c o m b i n a i s o n	Grand déclin: l'équivalent d'une perte de plus d'1% par an durant la période indiquée par l'EM OU plus de 10% au-dessous de l'aire favorable de référence	I n s u f f i s a n c e o u i n e x i s t e n c e d e d o n n é e s
Population	Stable (perte et expansion en équilibre) ou augmentation ET >/= population favorable de référence ET Reproduction, mortalité et structure d'âge ne dévient pas de la normale (si données disponibles)		Grand déclin: l'équivalent d'une perte de plus d'1% par an durant la période indiquée par l'EM ET < population favorable de référence OU plus de 25% en-dessous de la population favorable de référence OU Reproduction, mortalité et structure d'âge dévient de la normale (si données disponibles)	
Habitat d'espèce	La surface d'habitat approprié est suffisamment grande (stable ou en augmentation) ET la qualité de l'habitat est appropriée pour la survie à long terme de l'espèce		La surface de l'habitat n'est clairement pas suffisante pour assurer la survie à long terme de l'espèce OU la qualité de l'habitat ne permet pas survie à long terme de l'espèce	
Perspective futures (au regard de l'aire de répartition, la population et l'habitat disponible).	L'espèce n'est pas sous l'influence significative de pressions ou de menaces . Sa survie à long terme paraît assurée.		L'espèce est sous l'influence de graves pressions ou menaces et présente de mauvaises perspectives pour son futur; sa viabilité à long terme est en danger .	
Evaluation GLOBALE de l'état de conservation	Rien que des notes VERTES ou 3 notes vertes et un inconnu	Une ou plusieurs note(s) ORANGE mais pas de ROUGE	Une ou plusieurs note(s) ROUGE	Deux ou plusieurs notes inconnues combinées avec du vert ou toutes notes inconnues
			Source : Guidelines 2012	

Les sources de données sont diverses et détaillées en introduction de chacun des groupes végétaux ou animaux concernés en 4.2. Toutes les espèces n'ont pas bénéficié du même degré de prospection et de suivi sur le territoire wallon et le volume d'information sur base de données précises (càd localisées avec précision, datées et chiffrées – nombre d'individus, de mâles, de femelles etc...) est de ce fait assez variable. Certains groupes font l'objet de programmes d'inventaire et surveillance depuis de nombreuses années, par exemple les libellules (1989), les papillons de jour (1990), les batraciens et reptiles (1997), alors que d'autres ne sont recherchés que depuis peu, après 2001 et le premier rapport Natura 2000 produit en 2007. La difficulté principale consiste donc à répondre adéquatement aux requêtes du rapportage lorsque le degré de connaissance est faible et (très) lacunaire.

4.1.1. Aire de répartition, perspectives futures

L'aire de répartition (définie au point 2.5.1) est essentiellement cotée par comparaison aux valeurs favorables de référence (cf. point 2.6) et par l'examen des tendances (cf. point 2.8). Quand les valeurs de référence sont inconnues (ne peuvent être fixées précisément), il s'agit d'estimer si les valeurs actuelles de l'aire de répartition et de la surface sont inférieures (et à quel point), ou non, à celles qui garantiraient un état favorable du paramètre. Les aires de répartition étant évaluées au moyen d'un outil adapté (voir point 2.5.1) utilisant des algorithmes standardisés permettant de combler les discontinuités avec des échelles assez larges, leur pertinence paraît le plus souvent très bonne en Wallonie où la densité de prospection du territoire est assez élevée par rapport aux distances limites recommandées et utilisées (en général 40 km).

Les perspectives futures correspondent globalement à l'état de conservation futur le plus probable (cf. point 2.5.2). Elles sont estimées sur base de l'état actuel et des tendances futures prédites des trois autres paramètres (l'aire, la population, l'habitat), en intégrant les menaces pesant sur l'espèce et son habitat. Les perspectives peuvent bien sûr dépendre des décisions prises en matière de gestion du territoire et des milieux abritant les espèces visées. Dans certains cas, elles sont dès lors difficilement qualifiables.

4.1.2. Population

L'unité de population recommandée par le guide méthodologique pour estimer la taille de population d'une espèce est le nombre d'individus, lorsque c'est possible, exprimé par des valeurs minimale et maximale, en recourant éventuellement à des classes d'abondance. Si cette information n'est pas disponible, d'autres unités sont proposées, en particulier le nombre de mailles géographiques de 1km² (selon le quadrillage UTM par exemple) ou le nombre de localités occupées par l'espèce, ou la surface occupée en m² (pour certaines plantes). Si le nombre de mailles géographiques est choisi, une méthode de conversion pour obtenir des estimations d'effectifs est préconisée par le manuel, consistant à multiplier ce chiffre par le nombre d'individus moyen estimé (fourchette) par maille pour obtenir une classe d'abondance.

En Wallonie, l'unité qui a été généralement utilisée est le nombre de colonies ou le nombre de mailles cartographiques occupées, en raison de l'absence de données de monitoring suffisamment précises, hormis le cas de quelques espèces suivies plus intensivement.

L'estimation des tendances de population à court terme (12 ans) ou à long terme (24 ans) a été effectuée en prenant en compte autant que possible les variations de l'effort

d'échantillonnage entre les deux périodes de temps comparées (respectivement, de six ans ou de 12 ans). Lorsque les comparaisons étaient jugées significativement biaisées, un jugement d'expert a été posé pour l'estimation de la tendance. Cet exercice est particulièrement délicat lorsque les relevés disponibles sont très fluctuants dans l'espace et le temps. Dans ce cas, la tendance a été rapportée comme « inconnue ».

La « population de référence favorable » (« Favourable reference population ») est la population minimale nécessaire pour garantir la survie à long terme de l'espèce considérée dans l'aire de référence (voir 2.6). Elle a été estimée, lorsque c'était possible, en tenant compte des populations anciennes, des connaissances sur les métapopulations (populations interconnectées) et la dispersion des espèces.

4.1.3. Habitat d'espèce

Sous cette rubrique, il s'agit d'estimer les surfaces d'habitat occupées par l'espèce et/ou favorables à l'espèce (mais non nécessairement occupées). Les données manquent dans la plupart des cas pour une évaluation pertinente de ce paramètre en Wallonie. D'une part, il n'existe pas encore de programme d'inventaire cartographique exhaustif de l'ensemble des habitats à l'échelle wallonne. D'autre part, la définition de nombreux habitats d'espèces est assez complexe, surtout dans le cas des espèces animales mobiles, car leur habitat se compose souvent d'un ensemble plus ou moins juxtaposé de milieux exploités pour des fonctions diverses (reproduction, alimentation, refuge nocturne/diurne/estival/hivernal...). Lorsque ce paramètre a néanmoins pu être estimé, ceci a été effectué soit par estimation directe des surfaces (cas des espèces à habitat très restreint en Wallonie), ou alors par modélisation et approximation à l'aide d'outils cartographiques IGN digitalisés (cas d'espèces occupant des habitats aisés à définir et répertoriés dans les cartographies IGN).

4.2. Groupes d'espèces (non-Oiseaux)

4.2.1. Plantes

Les espèces végétales figurant dans les annexes de la directive encore présentes sur le territoire wallon concernent quatre groupes : les lichens (groupe de quatre espèces), les mousses (deux espèces et l'ensemble des sphaignes), les ptéridophytes (une fougère et les lycopodes du genre *Lycopodium s.l.*⁵) et les spermatophytes (cinq espèces). Parmi toutes ces espèces, quatre se trouvent dans l'annexe II (l'hypne brillante, *Hamatocaulis vernicosus*, le trichomanès radicant, *Trichomanes speciosum*, le flûteau nageant, *Luronium natans* et le brome épais, *Bromus grossus*), couplées à l'annexe IV pour trois d'entre elles. Les autres se trouvent dans l'annexe V, soit deux espèces (le leucobryum glauque, *Leucobryum glaucum*, l'Arnica des montagnes, *Arnica montana*) et trois groupes d'espèces (les cladonies *Cladonia* subg. *Cladina*, les sphaignes, *Sphagnum* spp. et les lycopodes, *Lycopodium* spp.). Deux autres espèces, plus retrouvées sur notre territoire au cours des deux dernières périodes de rapportage et donc considérées comme disparues, n'ont dès lors plus été traitées dans le rapport 2013, à savoir le dicrane vert (*Dicranum viride*), une mousse et le liparis de Loesel (*Liparis loeselii*), une orchidée.

⁵ Le rapport concerne en fait les *Lycopodiaceae* des genres *Lycopodium* sensu stricto, *Lycopodiella*, *Huperzia* et *Diphasiastrum* autrefois rangés dans le genre *Lycopodium* sensu lato.